

COMMUNICATION AUX MEMBRES

Le Président

Correspondant
sg@ibr-ire.be

Notre référence
AK/DS/svds

Votre référence

Date
17 janvier 2006

Chère Consœur,
Cher Confrère,

Concerne : Signature de la déclaration d'intention concernant l'évolution des professions économiques

Session d'information

le mardi 7 février prochain à 18 heures

à l'Auditorium 2000 (Heysel).

Par la présente, nous avons le plaisir de porter à votre connaissance que la déclaration d'intention concernant le rapprochement de l'IEC et de l'IPCF a été signée par nos Ministres de tutelle, par le Conseil supérieur des Professions économiques et par les Présidents et Vice-Présidents respectifs de l'IRE, de l'IEC et de l'IPCF. Une copie de ce texte est disponible sur le site internet de notre Institut sous la rubrique « Nouveautés – en bref ».

Quant aux professions de l'audit, l'IRE est maintenu dans son statut actuel et reste ouvert à une collaboration étroite avec les autres professions liées à l'audit (p.ex. *forensic* audit, l'audit ICT, l'audit interne, probablement les actuaires, etc.).

Des discussions ont été entamées entre les représentants de l'Institut des Reviseurs d'Entreprises, de l'Association Royale des Actuaires de Belgique, de l'Institut des Auditeurs Internes, de l'ISACA Belux et de l'Institut des Auditeurs de Fraude. L'objectif poursuivi est de créer un organe commun entre les différentes professions exerçant des missions d'audit d'intérêt général.

Les principaux avantages de la reconnaissance légale des instituts et d'un organe de concertation seraient:

- a. le renforcement du professionnalisme,
- b. le renforcement de la formation permanente,
- c. des réponses apportées aux exigences du public,
- d. la réalisation d'une synergie en terme de coûts de fonctionnement.



Rue d'Arenbergstraat 13
Brussel B-1000 Bruxelles
TEL.: 02 512 51 36
FAX: 02 512 78 86
e-mail: info@ibr-ire.be
Bank/Banque: 000-0039236-48

Communication aux Membres du 17 janvier 2006

Page 2

Chacun des acteurs examine actuellement quelles sont les modifications de forme à apporter à leurs instituts respectifs afin de bénéficier d'une synergie tout en préservant leurs spécificités et leur indépendance.

Ce projet de rapprochement devrait, à terme, aboutir à une organisation plus homogène de ces professions, notamment par la mise en commun d'aspects tels que le contrôle de qualité, la surveillance ou la discipline.

Le Conseil supérieur des Professions économiques participe à la mise en place de ce projet commun.

Nous sommes persuadés qu'une plus grande transparence sera réalisée de cette façon au sein des professions économiques et que le grand public aura une image plus claire des compétences respectives liées à chaque titre professionnel. Le stage, la déontologie, la formation permanente et l'organisation de la profession seront standardisés tout en tenant compte des spécificités de chaque profession.

En outre, la communication à destination des acteurs politiques et économiques de notre pays sera uniformisée et plus efficace.

La déclaration d'intention sera explicitée en détail lors d'une **session d'information** à laquelle tous les membres de l'IRE, de l'IEC et de l'IPCF sont conviés.

Cette session aura lieu

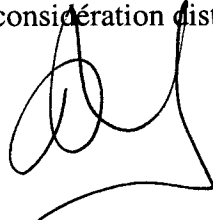
le mardi 7 février prochain à 18 heures

à l'Auditorium 2000 (Heysel).

Vous trouverez en annexe le formulaire d'inscription, que vous pouvez nous retourner avant le lundi 30 janvier 2006.

Nous sommes convaincus que ce document constituera une première étape positive dans la réforme des professions économiques afin de servir au mieux les intérêts des professionnels en la matière.

Nous vous prions d'agréer, Chère Consœur, Cher Confrère, l'expression de notre considération distinguée.



André KILESSE
Président

Annexe : le formulaire d'inscription